



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

carte nationale d'identité et passeport

Question écrite n° 81136

Texte de la question

M. Philippe Cochet alerte M. le ministre de l'intérieur sur les délais de délivrance des cartes nationales d'identité et des passeports dans certains départements et notamment dans le Rhône. En effet, s'agissant des passeports, les délais de leur délivrance vont actuellement jusqu'à sept semaines. Ces délais sont encore plus longs s'agissant de la délivrance des cartes nationales d'identité (CNI) pour lesquelles l'attente peut aller actuellement jusqu'à 110 jours. Une telle situation, outre qu'elle suscite une totale incompréhension de nos concitoyens, est perçue comme le déni d'un droit fondamental de chaque citoyen français de disposer de ses papiers d'identité. Il lui demande de lui indiquer quelles mesures urgentes compte-t-il prendre pour remédier à ce désordre et assurer à nos concitoyens la délivrance des documents d'identités dans des délais raisonnables.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Cochet](#)

Circonscription : Rhône (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81136

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juin 2015](#), page 4259

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)